

# chantiers coopératifs

revue de la fédération des Scop du BTP

Pendant longtemps le mot « représentativité » n'a pas fait partie du vocabulaire courant de notre fédération. Il était naturel, pour nos anciens, de participer à la gouvernance d'organismes qu'ils avaient contribué à créer tout en s'impliquant pleinement dans le dialogue social pour le faire avancer. En résumé, de 1947 à 2017, il en a été ainsi et plusieurs générations de coopérateurs ont consacré beaucoup de leur temps à de nombreux mandats avec le souci de bien faire.

## édito

Sans se poser la question de notre représentativité, nous étions tout simplement des « contributeurs » efficaces, appréciés et respectés pour leur engagement et pour leur capacité à concilier des points de vue qui, souvent dans le dialogue social, partent de positions divergentes.

La réforme de 2014 et les arrêtés de fin 2017 qui en résultent ont potentiellement eu pour conséquence de balayer ces soixante-dix ans d'engagement ; un comble pour un texte intitulé « loi relative à la formation, à l'emploi et à la démocratie sociale » d'exclure du champ de la représentativité les structures les plus démocratiques et les plus avancées en matière de dialogue social.

### Défendre l'équité sociale et le partage de la valeur

Depuis le début de l'année, nous nous battons pour corriger les méfaits de cette loi sur nos coopératives. Nous suivons deux chemins : l'un judiciaire, l'autre politique.

Le premier consiste à interpeller le Conseil constitutionnel sur l'originalité de notre modèle social et l'impossibilité qui en découle pour nos entreprises d'être valablement représentées par une autre organisation professionnelle.

Le second a pour but de convaincre députés et sénateurs de modifier la loi de 2014 de manière à ce que les Scop retrouvent leur représentativité. Pour ce faire, le projet de loi pour la croissance et la transformation des entreprises dit « PACTE » nous paraît être le vecteur approprié. En effet, dans son chapitre III, ce projet de loi cherche à adopter des mesures permettant de rendre les entreprises plus justes et à les inciter à mieux partager la valeur.

Permettre à nos coopératives de retrouver leur « représentativité » est l'assurance pour les pouvoirs publics d'introduire (ou de conserver) dans le dialogue social un acteur qui, sachant concilier l'intérêt général de l'entreprise et l'intérêt des salariés, est un exemple en matière d'équité sociale et de partage de la valeur. Se passer d'un tel acteur serait stupide, ce serait une lourde erreur tant nos concitoyens sont à la recherche de structures aussi innovantes socialement que les nôtres.

Charles-Henri Montaut



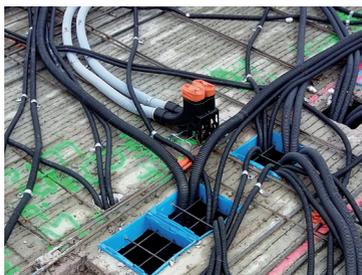
CONSTRUIRE  
RESPONSABLE



numéro 2 – Automne/hiver 2018

# sommaire

Pages 3-4



## interview

### Apprentissage

Erik Dangremont  
p-dg de la Scetec

« les apprentis d'aujourd'hui  
seront nos associés  
de demain »



Page 7

## Juridique

**Assurance construction :**  
**ne pas trop charger la barque !**

François Danel  
Secrétaire général adjoint  
Direction des affaires juridiques et techniques

Page 8



## Jeunes pousses

**Antidote Skateparks :**  
**une esthétique urbaine  
de la glisse**

**Chantiers coopératifs** : 64 bis rue de Monceau, 75008 Paris.

**Directeur de la publication** : Charles-Henri Montaut

**Rédacteur en chef** : Thomas Gallier. Tel : 01 55 65 12 20. Mail : [t.gallier@scopbtp.org](mailto:t.gallier@scopbtp.org)

**Réalisation** : ETL - **Maquette** : Philem Despiney - **Illustrations** : François Brosse

**Impression** : Imprimerie Corlet, 14110 Condé-sur-Noireau.



CONSTRUIRE  
RESPONSABLE



# L'interview

## Apprentissage :



*L'apprentissage constitue l'une des pierres angulaires de la Scetec (Le Mans). La réforme annoncée suscite de fortes attentes et quelques craintes. Témoignage de Erik Dangremont p-dg de la scop et vice-président de la Fédération.*

### Quelle est votre philosophie de l'apprentissage

**E. D. –** La Scop compte en moyenne une quinzaine de « jeunes » et sur ce sujet notre philosophie est claire : « *les apprentis d'aujourd'hui seront nos associés de demain* ». La plupart des entreprises ont fermé leurs portes à l'apprentissage pendant cette crise qui dure depuis trop longtemps et à ce jour le renouvellement générationnel n'est plus assuré. La transmission du savoir est rompue et le temps de satisfaire les besoins des entreprises en matière de ressources humaines sera très long. Qui réalisera nos chantiers ? Notre politique de recrutement passe prioritairement par la formation et l'apprentissage, la richesse de nos coopératives.

### Diriez-vous qu'ils s'adaptent facilement à vos méthodes et à la culture de l'entreprise ?

**E. D. –** Facilement n'est pas le qualificatif que j'adopterais. Une démarche engagée est nécessaire, l'entreprise forme ses compagnons pour devenir des maîtres d'apprentissage confirmés (MAC). L'accueil du jeune passe obligatoirement par une journée d'intégration, pendant laquelle le jeune reçoit des informations sur l'entreprise, des éléments sur la sécurité et les obligations de l'apprenti. Une visite de l'entreprise et des services qui la compose est effectuée lors de cette journée. Un tutorat de qualité est nécessaire pour l'adaptation de l'apprenti dans son nouvel univers.

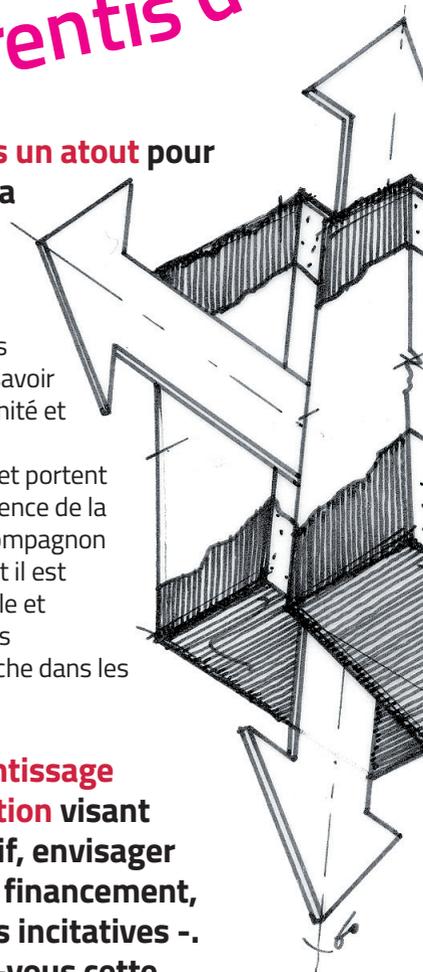
### En quoi représentent-ils un atout pour une entreprise comme la vôtre ?

**E. D. –** Nos métiers évoluent constamment, cependant les bases de nos métiers restent les mêmes. La transmission de ce savoir est fondamentale pour la pérennité et la qualité de notre collectif. Nos compagnons représentent et portent en eux le savoir-faire et l'intelligence de la main. L'apprenti formé est un compagnon qui possède des bases solides et il est prêt à évoluer sur l'échelle sociale et professionnel. 70% des apprentis décrochent un contrat d'embauche dans les six mois suivant l'examen.

### Une réforme de l'apprentissage est en cours de préparation visant à - simplifier le dispositif, envisager de nouveaux circuits de financement, développer des mesures incitatives -. Comment appréhendez-vous cette réforme ?

**E. D. –** Comme toute réforme, la première des réactions est une réaction de défense. À quelle sauce allons-nous être mangés ? Je pense que chaque région connaît une situation différente, la situation du nord n'est pas celle des Pays de la Loire, et les attentes de la réforme ne sont pas identiques. Je suis administrateur régional et membre du bureau du 3CA des Pays de la Loire. La région est dynamique en matière de formation, les relations et les résultats sont bons et les politiques de tous bords ont toujours eu un regard bienveillant et toujours soutenu l'apprentissage en général. La deuxième crainte se situe au niveau de l'offre d'apprentissage qui va se trouver élargie et pourra être proposée par tous types d'organisme ou établissement

« les apprentis d'aujourd'hui »





Photos : © Scetec

# Aujourd'hui seront nos associés de demain ➔



selon des critères de certifications qui sont en cours d'élaboration et restent à ce jour très flous.

La dernière crainte inévitablement repose sur le financement des CFA du Btp puisqu'un organisme d'état collecteur « France compétence » va voir le jour. Le projet de loi bouleverse les règles de financement et de création des CFA, la tradition et le chant du paritarisme dans la gestion des CFA pourrait se trouver menacée et réduite.

## Va-t-elle dans le bon sens selon vous, ou avez-vous des craintes ?

**E. D.** – Il ne faut jamais aller à contre-sens, pour autant il faudra rester vigilant lors de la mise en place de cette réforme qui comporte d'autres volets que

l'apprentissage comme la formation professionnelle, l'égalité entre les femmes et les hommes, l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, l'élargissement de l'assurance chômage, la lutte contre les fraudes liées au travail détaché.

## En tant qu'élu de la Fédération du BTP, quelles sont vos attentes ?

**E. D.** – Les attentes sont grandes. Une loi à large spectre comme celle votée en juillet ne peut que faciliter le dialogue social au sein de l'entreprise. Nous sommes dans un monde économique en mutation, il faut être acteur du changement et accompagner tant que faire se peut un besoin exprimé de liberté dans le choix de son avenir professionnel. Le seul bémol reste le financement de cette ambition, mal défini aujourd'hui, quid du paritarisme demain et finalement y avait-il besoin d'un texte de loi pour valoriser et promouvoir l'apprentissage ? ■

## Apprentissage/Scetec en bref...

**En moyenne à la Scetec...** 15 contrats d'apprentissage (secteurs électricité, chauffage, climatisation) à tous les niveaux de formation (du CAP à la licence pro).

**Xavier Guivarch, responsable de l'activité génie électrique :** « *L'apprentissage est indispensable à la fois pour former des personnes à nos méthodes et à notre culture d'entreprise. En outre, ces parcours d'alternants minimisent les risques lors de la confirmation d'une embauche au sein de l'entreprise car nous avons pu jauger les capacités d'intégration des personnes. C'est aussi un besoin car nous avons du mal à trouver de la main d'œuvre qualifiée dans nos métiers.* »

**Particularité...** Depuis plusieurs années, la Scetec prend aussi des personnes en insertion par le biais du GEIQ BTP de la Sarthe (Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification). Ce sont des personnes de tous âges éloignées du travail avec un parcours d'alternant comme les apprentis. Deux semaines de formation (AFPA) et six semaines dans l'entreprise. Trois personnes suivent actuellement un parcours d'insertion au sein de la Scop.

## EN SAVOIR PLUS

412 437 apprentis en France. 7% des 16-25 ans sont en apprentissage (contre 15% en Allemagne).

### Elèves et apprentis dans le BTP : 153 725.

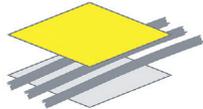
**BTP**, secteurs dans lesquels les apprentis sont les plus nombreux : Chauffagiste (15,6%) ; Menuisier (12,80%) ; Electricien (11,73%) ; Maçon (10,08%). Secteurs dans lesquels ils sont les moins nombreux : Constructeur de route, constructeur d'ouvrages d'art, monteur de réseau...

Type de diplômes : CAP (40,30%) ; Bac Pro (34,13%) ; BTS (9,55%) ; BP (7,61%).

(Sources : ministère du Travail et Observatoire des métiers du BTP).

# Infos pro

Plus d'informations sur l'espace partenaires du site [www.scopbtp.org](http://www.scopbtp.org)



**CCCA-BTP**

★ **Le 30/09/2018 - Euroskills 2018 : neuf médailles pour le pôle BTP dont cinq remportées par le réseau de l'apprentissage BTP.**

Le CCCA-BTP, partenaire de WorldSkills France pour les EuroSkills 2018, était présent pour encourager les candidats du pôle BTP qui concouraient à la compétition européenne, organisée du 26 au 28 septembre à Budapest.



★ **Le 13/09/2018 - Nouvelle gouvernance à la tête de Constructyts.**

Lors du Conseil d'administration du 6 septembre 2018, Constructyts a procédé au renouvellement de sa gouvernance. Monsieur Gérard DUEZ (CFE-CGC BTP) est nommé Président de Constructyts

et Monsieur Gilbert JACQUOT (FNTP), devient Vice-Président.

**OPPBTP**

La prévention BTP

★ **Le 01/06/2018 - Prévention des risques La Fédération des Scop du BTP et l'OPPBTP renouvellent leur accord de partenariat.**

Fort du bilan positif de leur premier accord initié en 2015, OPPBTP et la Fédération des Scop du BTP ont décidé de poursuivre leurs actions communes à travers un nouvel accord national de partenariat. Quel que soit leur niveau en prévention, chacune des Scop du BTP adhérentes de la Fédération pourra ainsi acquérir des outils adaptés pour initier ou parfaire sa démarche de prévention, tout en développant sa culture prévention, soutenue par une vision positive. Ce nouvel accord répond parfaitement aux objectifs poursuivis par l'OPPBTP comme par la Fédération Scop du BTP dans leurs plans stratégiques

respectifs, Horizon 2020 et Ambition 2021.

**PRO BTP GROUPE**

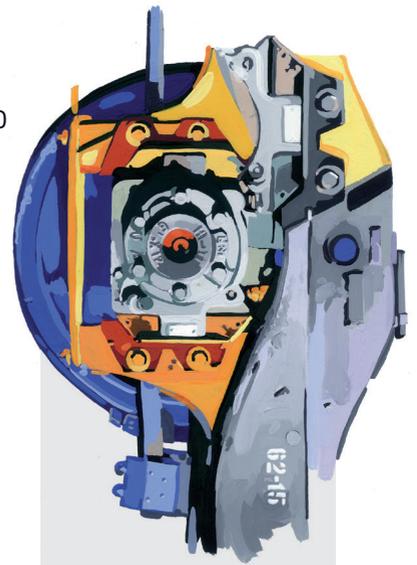
★ **Le 23/07/2018 - Rapport ESG-Climat 2017.**

Avec la publication de son deuxième rapport ESG-Climat, le groupe PRO BTP réaffirme son rôle d'acteur engagé pour soutenir la profession du BTP grâce à une politique d'investissements qui prend en compte les enjeux environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG).

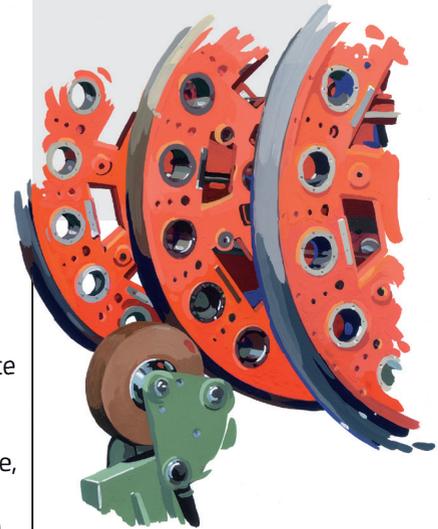
**SMA**

★ **Le 10/09/2018 - SMABTP et PRO BTP lancent MonassuranceBTP.com.**

SMABTP et PRO BTP, deux assureurs spécialistes de l'assurance des professionnels de la construction, ont décidé de joindre leur savoir-faire, leur professionnalisme et la complémentarité de leur offre respective, pour proposer une gamme assurantielle commune permettant de répondre aux attentes des artisans



Retrouvez toutes vos informations professionnelles et techniques sur l'espace adhérent du site [www.scopbtp.org](http://www.scopbtp.org)



du BTP (0 à 5 salariés) : MonassuranceBTP.com, la seule gamme d'assurance dédiée à cette cible est créée.



Tant qu'on n'a pas essayé, on croit qu'on n'y arrivera jamais.

mon  
DOC  
unique



Vous n'imaginez pas comme c'est simple de faire son premier pas en prévention.

[monDOCuniquePREMS.fr](http://monDOCuniquePREMS.fr)

**OPPBTP**  
La prévention BTP

## Dimensions du numérique et valeurs coopératives

Dominique Boullier

Professeur de sociologie - Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

**N**ous entrons dans une troisième phase de transformation des métiers en lien avec le numérique. Dans les années 1990, ce fut « l'informatisation » des bureaux d'étude, des chantiers. Deux dimensions du numérique étaient exploitées : 1/ les *traces* que l'on peut collecter grâce à des capteurs de tous types le long du processus de production, traces qui permettent de vérifier la *performance* technique ou productive ; 2/ le *calcul*, qui permet de comparer (benchmark), de rapporter à des ratios en l'occurrence aux calculs de coûts pour une *profitabilité* maximale.

La seconde époque fut celle de la « communication » des années 2000, marquée par deux autres caractéristiques du numérique : 1/ la *mise en réseau*, qui rend possible l'interconnexion, les échanges permanents et une meilleure coordination, ce qui aurait dû déboucher sur une intelligence collective ; 2/ le média (Web et réseaux sociaux), qui rend publiques toutes les activités des entreprises, et qui joue sur leur réputation, pour les clients ordinaires mais aussi pour les investisseurs.

La troisième époque du numérique, celle de la décision, vient de commencer depuis 2015 avec la machine learning. Pour cela, deux autres dimensions du numérique sont mobilisées : 1/ la mémoire qui permet d'exploiter les expériences passées et d'apprendre de cette tradition des métiers ; 2/ la veille, accessible grâce au web et aux techniques de recherche, pour mieux anticiper l'avenir des métiers et construire une vision. Passé (mémoire) et futur (la veille) sont désormais corrélés par les techniques de prédiction qui prétendent devenir des aides à la décision voire des décisions automatisées.

### Innovations numériques, vision, coopération

Les modes de management traditionnels dans les grandes entreprises ont surtout valorisé la profitabilité qui conduit à générer des ratios et des reporting parfois ineptes pour les besoins de l'affichage à destination des investisseurs. L'autre dimension privilégiée, la réputation est, elle aussi, totalement asservie à cette communication financière. Or, les autres dimensions du numérique restent sous-exploitées et le mouvement coopératif possède dans son ADN les valeurs qui permettent de les mobiliser : *l'intelligence collective* qui bénéficie des effets des réseaux ; la *mémoire* qui permet de valoriser les métiers et les savoirs faire alors que le management contemporain ne rêve que de table rase ; la *vision* qui dépasse le court terme et est portée par un souci d'innovation sociale partagé. Dès lors, les innovations techniques comme le BIM peuvent aussi être réinterprétées par ces valeurs et par ces autres dimensions du numérique pour éviter d'en faire seulement des outils plus performants pour la profitabilité ou la réputation : la coordination peut être améliorée, la visibilité de certains corps de métiers peut être accrue, et l'anticipation des risques, le partage d'une vision peuvent être amplifiés. **Ces innovations numériques ne sont donc jamais des fatalités qui dicteraient leur loi, il convient de se les approprier et de les faire plier au nom des valeurs que les coopératives portent en elles.**

## Assurance construction : ne pas trop charger la barque !

*A l'occasion des 40 ans de la loi Spinetta, François Danel souligne que si les objectifs de la loi ont été atteints, sa remise en cause pourrait entraîner des dérives à commencer par la désresponsabilisation des acteurs...*

**Le monde** de la construction a fêté, à l'occasion d'un colloque organisé le 6 juin dernier par la SMA-BTP, les 40 ans de la loi Spinetta, qui a fixé les règles d'indemnisation encore en vigueur aujourd'hui. L'occasion de faire le point sur son bilan.

Ses objectifs ont été globalement atteints : la sécurisation des maîtres d'ouvrage, notamment particuliers, qui pouvaient avant cette loi être victimes de délais de règlement interminables – plus de 8 ans dans 75% des cas ! - voire de l'insolvabilité des constructeurs, mais également celle des entreprises qui, grâce à la mutualisation de l'assurance obligatoire, ne risquaient plus la faillite en cas de sinistre important.

Soulignons que le régime français reste, de ce point de vue, l'un des plus protecteurs au monde pour les Maîtres d'ouvrage, particuliers ou professionnels.

La Fédération des SCOP du BTP a toujours manifesté son attachement à la loi Spinetta, et son opposition à sa remise en cause qui pourrait aboutir à une concurrence sauvage sur les garanties proposées aux clients dont les TPE/PME ne sortiraient pas gagnantes.

Cela étant, les risques de dérapage du système ne sont pas négligeables, et avaient été identifiés rapidement par les promoteurs de la réforme, et par Adrien Spinetta lui-même.

### > Des risques à prendre en compte

**Le premier** risque, dont on peut considérer qu'il est resté relativement maîtrisé jusqu'ici, était celui de la désresponsabilisation des acteurs. Le second risque n'est apparu que progressivement : il s'agit de la dérive jurisprudentielle élargissant, au fil des années et des décisions des tribunaux, le champ d'application de la garantie décennale.

Selon l'article 1792 du Code Civil, dans sa rédaction résultant de la Loi Spinetta, la garantie est due pour

les dommages, compromettant la solidité de l'ouvrage ou qui, l'affectant dans l'un de ses éléments constitutifs ou l'un de ses éléments d'équipement, le rendent impropre à sa destination.

Si l'appréciation de la solidité d'un ouvrage (ou d'un équipement indissociablement lié) n'est généralement pas source de difficultés, il n'en est pas de même pour l'impropriété à la destination, notamment quand elle est causée par un élément d'équipement.

Au cours des ans, la Cour de Cassation comme le Conseil d'Etat ont adopté une vision de plus en plus large de ce qui rend, ou pas, un immeuble impropre à sa destination. Alors qu'en 2011 la Cour de Cassation considérait que la défaillance de l'ensemble des ballons d'eau chaude sanitaire et de chauffage d'une copropriété ne rendait pas l'immeuble impropre à sa destination, cette même Cour juge en 2018 que c'est le cas s'agissant de la panne définitive d'une pompe à chaleur. Peu importe de plus qu'il s'agisse de travaux neufs ou sur existant : depuis 2016, les juges suprêmes ne font plus la distinction.

Si l'on peut comprendre le souci de protéger les maîtres d'ouvrage, surtout quand il s'agit de particuliers, on ne peut qu'être préoccupé par l'extension constante du champ d'application des garanties dues par les constructeurs, et de ses conséquences en termes de primes d'assurance : si celles-ci atteignent des niveaux excessifs, toutes les parties seront finalement perdantes. Faut-il que le législateur intervienne pour mettre un peu d'ordre et de raison dans l'assurance construction ? ■

**François Danel**  
Secrétaire général adjoint  
Direction des affaires juridiques et techniques

# Jeunes pousses

## Antidote Skateparks : une esthétique urbaine de la glisse

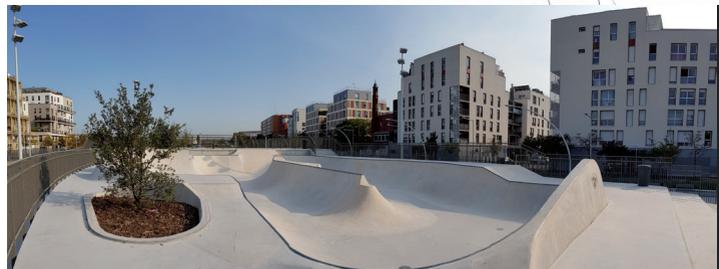
*Les associés de Antidote Skateparks (Bayeux, Basse-Normandie) se sont glissés dans le statut Scop pour témoigner d'une vision économique en cohérence avec une certaine idée de l'harmonie urbaine.*

C'est l'exemple abouti de deux passionnés qui ont d'abord vécu leur approche du skateboard comme un art de vivre... Avant de créer leur Scop en mars 2018, Julien Bouvier et Pierre Jambé ont accumulé une solide expérience en matière de conception et de construction de skateparks. Le premier comme créateur en 2006 de Sport des villes (bureau d'études spécialisé et maîtrise d'œuvre), le second comme fondateur de Docteur Skatepark (construction et gestion de chantier). Ces deux là ont aussi embarqué dans l'aventure entrepreneuriale un troisième associé, Léo Bréchet, spécialisé dans l'aménagement paysager.

Au cours de leur première vie, ils font le constat que les structures modulaires des premières générations de skateparks étaient bruyantes, que l'enrobé s'usait vite et que ces lieux de sport et de sociabilité, vieillissants et dégradés, étaient finalement désertés par les pratiquants. Les « produits catalogue » et la pseudo-maîtrise d'œuvre, séduisants par leurs coûts, ne tenaient pas la distance... Tout était à repenser : le design, la conception, l'aménagement, la qualité des matériaux...

### La Scop... comme une évidence

Cette réflexion aboutit à une nouvelle approche, à la fois technique et esthétique. Face aux produits standardisés, « nous utilisons un béton, plus fortement dosé en ciment, et projeté par voie humide, souligne J. Bouvier, après le travail de terrassement, de ferrailage et de coffrage, on crée véritablement une peau de béton qui vient épouser le remblai. » Mais comme pratiquants, ils échangent aussi avec d'autres dingues du skate, ils s'investissent dans des projets associatifs, pour repenser les formes de ces parks et leur intégration dans le paysage urbain. Leur démarche novatrice suscite l'intérêt de plusieurs communes, des commandes s'ensuivent.



À l'issue de ce cheminement professionnel et associatif, au cours duquel Julien croise Pierre et Léo, l'idée d'une association va mûrir. La Scop ? « Une évidence », résume J. Bouvier, qui témoigne de son investissement associatif et de sa proximité intellectuelle avec les thèses du MAUSS<sup>1</sup> du temps de ses études de sociologie. « Dans une Scop, chacun peut se sentir investi, on peut créer des richesses sans être obsédés par l'argent. Il faut signaler aussi que nous avons été formidablement accompagnés dans notre projet par l'Union régionale, notamment par Arnaud Sanson. »

C'est peu dire que la jeune équipe coopérative bouillonne de projets sur un marché de niche où les concepteurs et les constructeurs spécialisés sont peu nombreux. Pour ces jeunes coopérateurs enthousiastes, l'idée de surfer sur un possible développement économique a partie liée avec une certaine idée de la cohésion, de l'harmonie urbaine et de l'esthétique. La beauté des lieux n'est pas contraire à leur utilité sociale, au contraire. ■

<sup>1</sup> Le MAUSS (Mouvement anti-utilitariste en sciences sociales) est l'acronyme du sociologue et anthropologue français Marcel Mauss. Il s'est notamment intéressé à la question de l'échange qui, selon ses travaux, ne se réduit pas à sa seule dimension économique mais fait partie d'un ensemble global.



### Antidote Skateparks

Création : mars 2018

3 associés

Science, technologie et génie civil · Entreprise de construction  
· Parc de skateboard).

# C'était hier...

## 1968 : le bâtiment fait (aussi) sa révolution !

*Après la tourmente des événements de mai-68, la fédération des Scop du Btp, revendique à son tour l'imagination, comme accélérateur du changement, lors de son congrès national...*

**7% d'augmentation des salaires dès le 1<sup>er</sup> juin et 7% en octobre, nombre de jours d'intempéries indemnisés porté à 60 (au lieu de 48 jours), focus sur la formation professionnelle, reconnaissance de l'exercice du droit syndical dans les entreprises...** Telles furent quelques-unes des mesures de révision des conventions collectives nationales du BTP entérinées par les organisations syndicales professionnelles d'employeurs et de salariés lors d'un projet de protocole signé le 27 mai<sup>1</sup>.

Sous son aspect pétillant, l'accord masquait une autre réalité, beaucoup plus préoccupante car les entreprises de gros œuvre du bâtiment avaient été mises à mal par les événements de mai-juin. Certes, le gouvernement envisageait un allègement des charges et de nouveaux prêts pour relancer l'activité du bâtiment, mais pour André Letot, président de la fédération des Scop du BTP, il restait « à définir une véritable politique du logement (...) et les conditions de financement de celles-ci »<sup>2</sup>.

Au vrai, Albin Chalandon, ministre de l'équipement et du logement, préparait une véritable révolution dans le bâtiment, guidée par la nécessité d'abaisser les coûts. Pour la mener à bien, il envisageait, d'une part, d'organiser des circuits concurrentiels pour le financement du logement social en ayant recours aux organismes bancaires et il instaura, d'autre part, la politique dite des « modèles », qui

consistait à faire réaliser la conception d'ouvrages par une équipe d'architectes, de bureaux d'études et d'entreprises.

Cette approche marquait une inflexion de la politique de l'Etat centrée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale autour de l'industrialisation du bâtiment avec en particulier l'essor de la préfabrication pour construire vite. A la fin des années 1960, les besoins en logements étaient devenus moins pressants et



l'Etat modifia son approche en recourant au groupement des commandes et à la politique des « modèles ».

### La politique des « Modèles Coopératifs »

Des concours régionaux de « modèles », jugés par les maîtres d'ouvrage locaux, furent organisés dont les lauréats étaient ensuite soumis à l'agrément d'une commission nationale des « modèles ». Cet agrément permettait à tout organisme constructeur d'avoir recours aux marchés de gré à gré pour traiter avec une équipe lauréate. C'est ainsi que plusieurs Scop du bâtiment s'étaient distinguées et étaient détentrices du label de modèle homologué. Lors du 8e congrès national de la fédération des Scop du BTP, qui se déroula à Paris le 14 novembre 1968, un représentant du CSTB vint présenter le processus et les méthodes pour obtenir cet agrément afin d'encourager les Scop à se lancer dans cette démarche. Dans l'une de ses résolutions, la fédération souligna d'ailleurs la nécessité de réaliser des « Modèles Coopératifs », tout en encourageant les regroupements de Scop du BTP.

Recherchant le dialogue avec les autres fédérations professionnelles et avec le gouvernement, plaidant pour que le budget de la construction recouvre une législature, André Letot, insista pour que la fédération se montre imaginative afin de se développer :

*« Il faudra que nous fassions preuve (...) de beaucoup d'imagination, non plus seulement sur le plan des techniques, mais encore sur le plan de la mise en commun et de la structuration rationnelle de tous les moyens dont nous disposons. (...) Collectivement, les Scop du Bâtiment peuvent être classées parmi les plus grandes entreprises de construction du Marché commun. C'est vers cette unité que doivent tendre tous nos efforts. »*

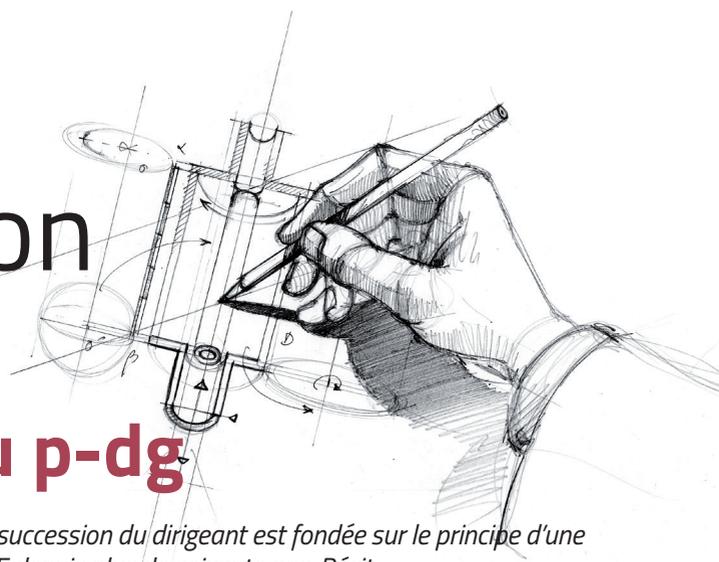
**L'imagination au pouvoir**, n'était-ce pas l'un des slogans fameux de mai-68 ?

<sup>1</sup> La fédération nationale des Scop du BTP fut l'une des neuf organisations contractantes.

<sup>2</sup> Chantiers Coopératifs, août-septembre 1968. A. Letot (p-dg des Ateliers de serrurerie de la Seine, Bobigny) était président de la fédération depuis 1962.

# T ransmission

## CNE : l'art de la succession du p-dg



*Période toujours délicate dans la vie d'une entreprise, la succession du dirigeant est fondée sur le principe d'une anticipation très en amont qui a fait ses preuves à la CNE depuis plus de soixante ans. Récit.*



De g. à d. : Frédéric Gondeau, René Deville, Maurice Stellati, Georges Martin.

Créée en décembre 1955, la CNE a vu quatre p-dg<sup>1</sup> se succéder à sa tête sans heurts, ni tumulte... Plus exactement, ils sont cinq puisque lors de la création c'est un autre homme, meilleur technicien que gestionnaire, qui prit les rênes de l'entreprise. Rapidement, les sociétaires s'aperçurent qu'ils n'avaient pas fait le bon choix et Georges Martin fut alors élu p-dg dans l'urgence...

L'expérience fut fondatrice et les coopérateurs s'avisèrent alors que la désignation du dirigeant et donc sa succession était un art, qui devait se préparer en amont. Très marqué par les conditions de sa prise de fonctions, au moment de transmettre le relais à Maurice Stellati, son successeur, Georges Martin lui glissa à l'oreille : « Maurice, je te donne les clés, mais pense à ton successeur. » Cette phrase est devenue un talisman puisqu'elle est répétée à chaque passage de relais.

René Deville, p-dg de 2002 à 2018, confirme cette préoccupation et l'explique : « Tous les jours, dans nos fonctions, nous avons le souci de la transmission, penser à sa succession fait partie de notre devoir de p-dg puisqu'il en va de la pérennité de l'entreprise, mais c'est moins une méthode qu'un savoir-vivre à la CNE. » Il explique ainsi qu'il a repéré le potentiel de son propre successeur, six ans avant de se retirer ! Si la succession du dirigeant est un art, c'est aussi une course de fond. « On en discute au sein du CA. Lorsque la personne est choisie, elle en est informée et on l'a fait monter en compétence pour qu'elle soit prête le moment venu et elle est bien sûr accompagnée pour qu'elle prenne le temps de découvrir son nouvel environnement professionnel. »

### Tester les aptitudes du futur p-dg

Lorsque Frédéric Gondeau a succédé à René Deville en

juin 2018, il était ainsi parfaitement préparé et il peut d'ailleurs continuer à s'inspirer de l'expérience des trois autres p-dg qui siègent au CA de l'entreprise ! Embauché en 2006 comme conducteur de travaux, Frédéric a été rapidement séduit par les valeurs coopératives dont il ignorait tout : « Le partage, le respect du travail et des salariés, la possibilité de devenir sociétaire, ça changeait complètement ma vision de l'entreprise. » En 2010, il devient sociétaire et deux ans plus tard administrateur. Très rapidement, R. Deville avait évalué son potentiel. Tout s'accéléra alors. Frédéric devient responsable du personnel des chantiers, il suit la formation « parcours du cadre dirigeant » (2008-2010) organisée par le mouvement, et il devient directeur général adjoint

en 2016. R. Deville tient à souligner que ce choix ne se fait pas en catimini. Dès 2012, l'ensemble des sociétaires avait été informé et il ajoute qu'« une succession préparée en amont, outre les garanties qu'elle offre, permet aussi de tester les aptitudes de la personne ».

Lorsqu'on lui pose la question de savoir s'il pense déjà à sa succession, le nouveau p-dg, âgé de 44 ans, sourit : « Je dois d'abord prendre toute la dimension de la fonction, c'est encore un peu tôt pour y réfléchir... » ■



© Photos : CNE

### CNE (Vaux-en-Velin)

Création : 31 décembre 1955.

Secteur activité : Electricité, courants forts, courants faibles.

Salariés/Associés : 56/32.

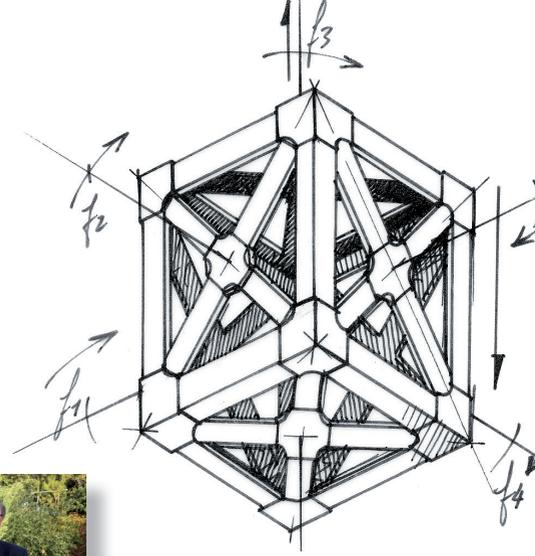
CA (2017) : 7,2 M€

<sup>1</sup> Georges Martin (1955-1993) ; Maurice Stellati (1993-2002) ; René Deville (2002-2018) ; Frédéric Gondeau (depuis juin 2018).



# Actualités

Vie du réseau



## PRO BTP remercie les mandataires de la Fédération

Les 11 et 12 octobre derniers, l'organisme PRO BTP a invité les mandataires Scop BTP à rencontrer ses équipes techniques près de Nice. À travers ces deux jours, PRO BTP a souhaité remercier les mandataires



Délégation des mandataires de la Fédération des Scop du BTP.

de la Fédération Scop BTP pour leur implication

personnelle et souligner leur action de militantisme

au service de la défense des intérêts des entreprises du BTP et des Scop du BTP tout particulièrement. Ce fut également l'occasion pour nos représentants d'échanger sur les sujets actuels qui régissent la vie du groupe. Pêle-mêle, l'alliance professionnelle, le régime unifié AGIRC-ARRCO, la DSN, le prélèvement à la source et bien d'autres thèmes furent abordés.



## TPE : un jubilé remarqué !

Spécialisée dans les travaux d'assainissement, d'entretien de la voirie et de terrassement, TPE a fêté ses 50 ans. En 1968, quelques salariés d'une entreprise du Nord de Paris habitués à venir travailler quotidiennement en Essonne ont souhaité s'installer plus près de leur lieu de travail. Ferdinand Boroni, le premier dirigeant de la Scop, dirigea les opérations et peu à peu l'entreprise se détacha de la

maison mère pour devenir TPE (Travaux Publics de l'Essonne). Qualité, écoute, réactivité sont tant de qualificatifs qui ont rapidement permis à la SCOP de se forger une belle réputation. Philippe Boroni, l'actuel dirigeant, perpétue les valeurs de l'entreprise et cultive son implication sociale, locale et environnementale. TPE s'est d'ailleurs inscrite dans une démarche RSE et est membre du club RSE porté par la Fédération Scop BTP IDF.



© Photo : TPE

Aujourd'hui, l'entreprise compte 80 salariés dont 60 sociétaires et réalise entre 10 et 11 millions d'euros de CA. Installée dans ses nouveaux locaux de Marcoussis depuis 2016, les perspec-

tives de développement sont au rendez-vous et à l'occasion de ses 50 ans, la Scop a mis en ligne son nouveau site internet (tpepersonne.com), parfaite vitrine de tous les savoir-faire de TPE...



Enfin une assurance qui n'assure que les artisans du BTP.

Monassurance  
**BTP.com**

Pour les artisans. Par des spécialistes.





## Maximilien Mézard nommé délégué général de la Fédération des Scop du BTP



Le 17 octobre dernier, Maximilien Mézard a été nommé délégué général de la Fédération dans laquelle il occupait précédemment le poste de délégué général adjoint. Né en 1982, titulaire d'un DEA de droit des affaires, docteur en droit et ancien chargé d'enseignement, il a

commencé sa carrière comme avocat. Il a par la suite été assistant parlementaire jusqu'en 2012 date à laquelle il a exercé plusieurs fonctions au sein de différents cabinets ministériels.

D'abord conseiller technique aux affaires juridiques et institutionnelles puis conseiller parlementaire de la ministre déléguée à la décentralisation, il rejoint le ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en tant que conseiller parlementaire-chef adjoint de cabinet puis comme conseiller spécial. Il a également été conseiller auprès du ministre de l'aménagement du territoire et des collectivités territoriales avant de diriger son cabinet.

Dans ses nouvelles fonctions, Maximilien Mézard remplace Jean-Marie Kerherno, recruté initialement pour une mission de transition d'un an. Ce dernier reste au sein de l'équipe de la Fédération SCOPBTP et aura la charge du développement de la mutualisation.



## Rapport Lecoq sur la santé au travail : le point de vue de la Fédération

En janvier dernier, le Premier Ministre a confié à la députée Charlotte Lecoq la rédaction d'un rapport sur la santé au travail. Ses objectifs portaient sur l'évaluation de la performance du système de prévention des risques professionnelles et sur les leviers permettant d'améliorer cette performance.

Remis en août dernier, parmi les axes de la réforme envisagée et les seize recommandations, le rapport préconise la création d'un organisme public, France Santé Travail<sup>1</sup>, réunissant « sous la même bannière », l'INRS (Institut national de recherche et de sécurité), l'ANACT (Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail) et l'OPPBTB (Organisme professionnel de prévention du BTP).

À cette idée de « guichet unique », le rapport suggère également, côté financement, une cotisation unique pour les employeurs. Ainsi les cotisations financières des entreprises, et celles concernant notamment l'OPPBTB, « pourraient être regroupées avec celles des AT-MP au sein d'une cotisation unique "santé travail" directement recouvrée par les URSSAF. »



Dans une interview à paraître (en novembre) dans le magazine PréventionBTP, Charles-Henri Montaut considère que ce rapport contient « des pistes de réflexion intéressantes sur la problématique de la santé au travail. Rendre l'offre de services rendus aux entreprises plus claire et plus efficace, en particulier pour les TPE et PME, ne peut qu'être positif. » Il exprime cependant quelques réserves. *Extraits*



**Rapprocher les acteurs de la prévention, une fausse bonne idée ?** : « Nous nous interrogeons sur la pertinence d'un rapprochement des acteurs de la prévention qui ont chacun leurs particularités et fonctionnent sur des modèles différents. Nous considérons également que créer un guichet unique pour mieux répondre et mieux aiguiller les entreprises vers les interlocuteurs pertinents paraît trop simple pour être totalement réaliste. Si l'idée peut séduire, (...) Cela paraît ressembler davantage à une strate supplémentaire qu'à une réelle simplification. »

**Sur les spécificités de l'OPPBTB** : « Cet organisme, efficace et même référent puisqu'il n'existe pas son équivalent dans d'autres branches, perdrait à être mélangé avec les autres acteurs de la prévention. La confusion ainsi créée serait en contradiction avec l'objectif recherché par la réforme. (...) La promotion simultanée de la santé et de la performance globale de l'entreprise est une démarche déjà menée depuis 2010 par l'OPPBTB, démontrant le lien entre Prévention et Performance. »

<sup>1</sup> Placé sous la double tutelle des ministères du Travail et de la Santé, cet organisme public déclinerait les orientations du Plan santé au travail et contractualiserait avec des structures régionales, sur la base d'un cahier des charges national.